

La suggestion est bonne, bien que je n'accepte pas nécessairement toutes les idées du député. Nous aurions dû étudier la question il y a longtemps déjà, il me semble.

[Traduction]

Quand j'affirme n'être pas d'accord avec tout ce qu'a dit le député de Lotbinière, je veux dire qu'à mon avis il a diminué ses chances de faire adopter la motion par la Chambre. Ce n'est pas que je m'oppose à une point précis de sa motion, excellente par ailleurs; mais qu'il ait préconisé la création d'un comité spécial pour scruter tous les aspects de chaque société de la Couronne, du moins c'est ainsi que je comprends sa motion, signifie qu'il faudrait beaucoup de temps à ce comité pour examiner toutes les sociétés de la Couronne. Je n'en connais pas le nombre exact, mais je crois qu'elles dépassent la quarantaine. C'est pourquoi, simplement pour des raisons d'ordre pratique, je ne peux accepter d'emblée la motion de député.

Si le député présentait sa motion sous une autre forme, de telle sorte que la Chambre puisse examiner la question à renvoyer au comité, je pense qu'elle serait plus facilement recevable; je l'invite donc à la modifier. Il s'agit là d'un sujet qui me tient à cœur depuis que je suis député, et dont j'ai souvent parlé.

● (1740)

Je suis fort mécontent de ce que, venant représenter ici la population canadienne, nous ne pouvons le faire pleinement du simple fait que nous n'exerçons aucun contrôle sur certaines dépenses de l'État. On dit que les sociétés de la Couronne doivent être autonomes et indépendantes. Nous comprenons tous que c'est parfois nécessaire, mais il faut au moins qu'il y ait un certain contrôle, une certaine relation de dépendance faisant que ces sociétés relèvent de la nation canadienne, par l'intermédiaire de ses représentants élus.

Souvent lorsque nous demandons des renseignements au ministre, en Chambre et en comité, ou présentons des suggestions concernant une société de la Couronne dont il a la tutelle, il nous répond qu'il s'agit d'une entreprise autonome, indépendante, et qu'il doit en référer à la société en question.

Dans beaucoup de cas, il semble que le ministre soit sans pouvoir aucun sur ces entreprises. On pourrait citer à peu près n'importe quelle société de la Couronne à cet égard. Le CN est un cas notoire. Radio-Canada en est un autre. Personne au pays ne désire voir entraver la liberté de la presse. Personne non plus, j'en suis persuadé, oserait prétendre que le gouvernement doive diriger Radio-Canada. Mais si personne ne demande que le gouvernement ait la main-mise sur la presse, cela ne veut pas dire qu'on doive laisser à un organisme comme Radio-Canada le loisir de faire tout ce qui lui plaît, alors qu'on sait que la liberté de la presse dégenère souvent en licence. Il faut établir des normes, et cela revient aux représentants de la nation.

Peut-être le député voudra-t-il lancer un appel au gouvernement, en expliquant qu'il n'est pas nécessaire de soumettre une société de la Couronne à l'examen détaillé d'un comité, et qu'il s'agit simplement de nous permettre d'examiner en comité la situation générale des sociétés de la Couronne et, notamment, leur degré de responsabilité.

#### *Sociétés de la Couronne*

J'avais proposé dans le passé qu'il serait bien que des députés fassent partie des conseils d'administration de ces sociétés de la Couronne. Cela s'est fait dans certaines provinces et dans d'autre pays. Cependant, jusqu'à maintenant la Chambre n'a pas souscrit entièrement à ce projet. Ce n'est peut-être pas la solution, mais c'est du moins une suggestion. Le comité spécial que propose le député de Lotbinière (M. Fortin) pourrait, me semble-t-il, représenter l'organisme chargé d'étudier les possibilités, les avantages et les désavantages de nommer des députés à ces conseils. Le comité pourrait examiner tous les autres aspects concernant les comptes que ces sociétés devront rendre au peuple canadien par l'intermédiaire de leurs représentants. C'est pourquoi je fais cette proposition au député. Peut-être trouvera-t-il quelque moyen de la mettre à exécution.

Je suis plutôt porté à penser que le gouvernement serait disposé à approuver une telle façon de procéder. Comme je le conçois—j'espère ne pas me tromper—de plus en plus de questions discutées pendant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire—qu'il s'agisse d'avis de motion ou de bills particuliers—seront renvoyées aux comités ou du moins leur substance le sera. Cela ne signifie pas nécessairement que le gouvernement sera d'accord avec le projet, mais au moins un comité pourra étudier la question. A mon avis c'est là un grand progrès car depuis quelques années l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire ne représentait plus qu'une occasion pour les députés de présenter leurs propositions favorites pour constater finalement que personne ne leur prêtait attention, qu'on mettait motions et bills aux oubliettes. Je n'ai certes pas l'intention de faire subir le même sort à cet avis de motion. Je voudrais simplement encourager le député à adopter cette attitude avec le gouvernement et je l'exhorte à recommander que cette question soit renvoyée à un comité en vue d'une étude approfondie.

**M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai toujours grand plaisir à discuter des sociétés de la Couronne. L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) mérite sûrement des éloges pour son opiniâtreté. Comme il l'a signalé au début de ses observations, je pense que des députés de plus en plus nombreux se rangent à son idée.

Celle que favorise le député de Cochrane (M. Stewart) diffère quelque peu, puisque celui-ci voudrait voir siéger des députés aux conseils d'administration. Quand on songe qu'il y a environ 40 sociétés de la Couronne, c'est tout à fait hors de question. Toutefois, je ne pense pas que ce que le député de Cochrane propose, c'est qu'un député fasse partie de tous et chacun des conseils d'administration. Pourtant, il y a indéniablement certaines sociétés à l'égard desquelles il serait avantageux, d'examiner cette idée.

Faisant partie du comité des comptes publics depuis quelques années, je connais bien la frustration éprouvée par les membres du comité quant une certaine société de la Couronne semble justifier une enquête plus complète ou plus approfondie. Je me rappelle, c'était, je crois, au cours de la première législature dont j'ai fait partie, celle de 1968-1972, que nous avons eu à examiner les comptes de dépenses du personnel de Radio-Canada qui avait à voyager à l'étranger et ceux du personnel de la même société qui voyagent au Canada.